

# Le permis option côtière

Il permet, **à partir de 16 ans**, de piloter un **bateau à moteur de plus de 6cv**, à **6 milles d'un abri**, de jour comme de nuit, sans limitation de puissance, il permet aussi de piloter **des véhicules nautiques à moteur ( V.N.M )**, **dans les zones maritimes**, ainsi que sur les **plans d'eau et sur les lacs fermés** ( un lac ouvert donne directement accès sur un fleuve).

## → Déroulement de l'examen.

L'**examen théorique** se déroule sous la forme d' un questionnaire, de 30 questions/ réponses, projeté sur écran, avec réponses sur un boîtier électronique. Délai de réponse 20 secondes

Deux réponses maximums possible par question, 5 fautes maximums.

**Formation pratique** : contrôle continu, pendant la formation, avec acquisition de 18 objectifs.

## → Les obligations administratives.

Le **titre de navigation** ainsi que le **titre de conduite** sont **obligatoire** à bord du bateau lorsque vous naviguez.

- **Marque interne d'identité**: constituée par le **numéro d'immatriculation** visible à proximité du poste de pilotage.
- **Marque externe d'identité**: constituée par le **numéro d'immatriculation** visibles sur les deux côtés de la coque, sur les **bateaux moteur** et sur les **véhicules nautiques a moteur**

Exemple de marquage :

TL B52181

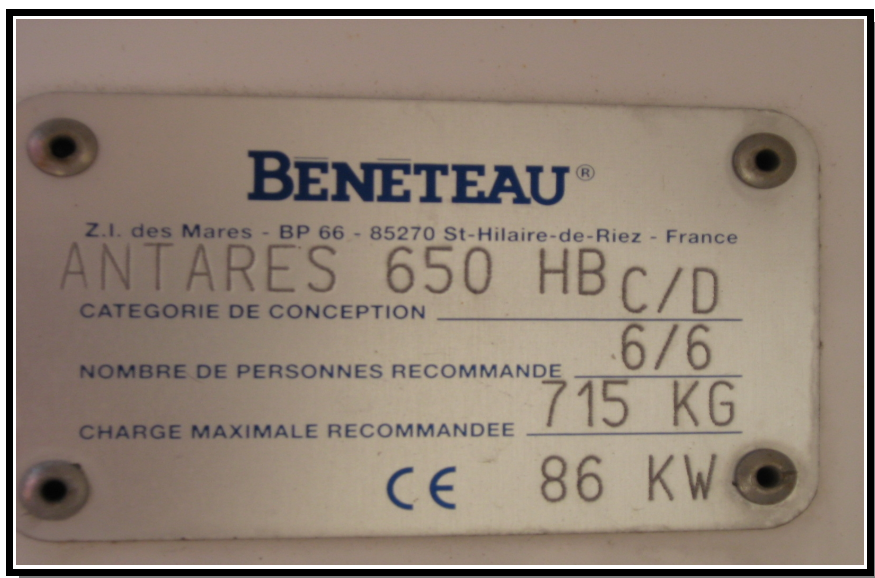
AJ 292 722



## ➤ Plaque du constructeur.

C'est sur cette plaque (placée dans le cockpit ) **mais aussi dans le manuel du propriétaire**, que vous retrouvez:

- le modèle du navire.
- La norme de navigation CE.
- Le nombre de personne maximum à bord. ( **Capacité du navire** )
- **Le poids de charge maximum.**



- La puissance maximal possible sur ce modèle, en KW ( 1 KW = 1,36 ch ).

## CATEGORIE DE CONCEPTION

Norme	Force du vent	Hauteur des vagues
<b>A</b>	Sans limitation	Sans limitation
<b>B</b>	Jusqu'à force <b>8</b> Beaufort	Jusqu'à <b>4</b> mètres
<b>C</b>	Jusqu'à force <b>6</b> Beaufort	Jusqu'à <b>2</b> mètres
<b>D</b>	Jusqu'à force <b>4</b> Beaufort	Jusqu'à <b>0,5</b> mètres

### ➤ Armement de sécurité à bord des navires de plaisance.

Le **Newton** est la flottabilité positive des brassières ou gilets de sauvetage.

Le **mille marin** équivaut à 1852 mètres.

Le **nœud** : vitesse du bateau ( 1 nœud = 1 mille/heure )

Un **abri** : tout lieu où le navire peut soit accoster soit mouiller en sécurité .

**Cas particulier:** les annexes peuvent s'éloigner jusqu'à 300 mètres du navire principal sans armement de sécurité.

**Le navire principal est considéré comme un abri.**

Armement obligatoire.	0 mille ↓	2 milles ↓	+6 milles ↓
	Basique	Côtière	
Gilet ou brassière par personne embarquée (adapté au pers.)	100 Newton	100 Newton	
Moyen lumineux de repérage. <b>lampe étanche</b> ou <b>lampe flash</b> ou <b>bâton luminescent.</b>	✓	✓	
<b>pompe manuel</b> ou électrique ( <b>sur bateau non auto videur et donc habitable.</b> )	✓	✓	
Échelle.	✓	✓	
Dispositif coupe-circuit en cas d'éjection du pilote (sur moteur de + 6CV)	✓	✓	
Extincteur	✓	✓	
Dispositif de remorquage ( <b>Amarre....</b> )	✓	✓	
Ancre + Ligne de mouillage	✓	✓	
Pavillon national	✓	✓	
3 feux automatiques à main		✓	
Miroir de signalisation		✓	
Corne de brume		✓	
bouée + éclairage		✓	
Compas de route		✓	
Règlement international pour prévenir les abordages en mer (RIPAM)		✓	
Document de synthèse du balisage OUVRAGE 1D DU SHOM		✓	
Carte(s) de navigation sur support papier ou électronique		✓	

**Trousse secours, indicateur de vitesse et de profondeur, non obligatoire.**

### ➤ Dispositif de lutte contre l'incendie.

Pour l'extincteur, **sa durée de vie est fixée par le fabricant.**

**Extincteur à poudre ou au CO2** contre les feux secs « A », les feux gras « B », les feux électrique.

Pour connaître le modèle et la capacité des extincteurs il faut suivre la préconisation du constructeur stipulé dans **le manuel du propriétaire.**

## ➤ Droits et devoirs.

Le non-respect des règles du RIPAM ou des obligations de la législation maritime française est passible d'amende ou de condamnations, voir un **retrait provisoire ou définitif de votre titre de conduite.**

**Vitesse excessive dans la bande des 300 mètres.** Délit/ sanction: jusqu'à 3750€ et/ou 6mois d'emprisonnement.

**Infraction aux règles du RIPAM.** Délit/sanction: jusqu'à 3750 € et/ou 3 mois d'emprisonnement.

**Défaut de signaux de détresse ou périmes ou de matériel de sécurité.**

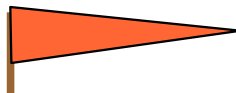
Infraction/sanction: contravention de classe 5 jusqu'à 1500 €.

**Usage inconsidéré des signaux de détresse.** Délit/sanction: jusqu'à 2 ans d'emprisonnement et/ou 30 000 € d'amende.

## ➔ Les activités nautiques.

### ➤ Ski nautique ou Engin tracté

- ✓ être à deux personnes au minimum à bord du bateau (de 16 ans minimum) , sauf pour ceux qui ont le Brevet d'État de ski nautique.
- ✓ obligation de porter un gilet de sauvetage, pour le skieur ou les personnes sur la bouée
- ✓ l'amarre de traction(la remorque) doit être flottante et de couleur vive.
- ✓ une flamme orange montrée par le bateau tracteur.



### ➤ Planche à voile ou planche aérotractée ( kitesurf )

- ✓ jusqu'à 2 milles du rivage
- ✓ Interdiction de naviguer la nuit ou par temps de brume.
- ✓ Un moyen lumineux de repérage
- ✓ Obligation de porter un gilet de sauvetage

### ➤ Véhicule Nautique à Moteur (VNM)

scooter de mer et scooter à station debout.

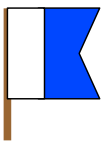
- ✓ titre de conduite et titre de navigation.
- ✓ jusqu'à 2 milles du rivage;
- ✓ interdiction de naviguer la nuit ou par temps de brume.
- ✓ Un moyen lumineux de repérage.
- ✓ coupe contact de sécurité en cas d'éjection du pilote.
- ✓ gilet de sauvetage , porté par les personnes;
- ✓ Anneau et amarre de remorquage.
- ✓ Marques extérieures d'identité.

### ➤ La pêche en mer

- ✓ Des **tailles minimales sont à respecter**, pour les poissons, les crustacés et les coquillages et la vente du produit de sa pêche est interdite.
- ✓ Engins autorisés (exemple: **2 casiers** )
- ✓ Il faut couper la queue du poisson pour prouver qu'on ne veut pas le commercialiser.

## ➤ La plongée autonome ou en apnée.

Le plongeur, **le jour**, doit se signaler par l'un de ces pavillons soit **sur le bateau** ou **sur un flotteur entraîné par le plongeur**.

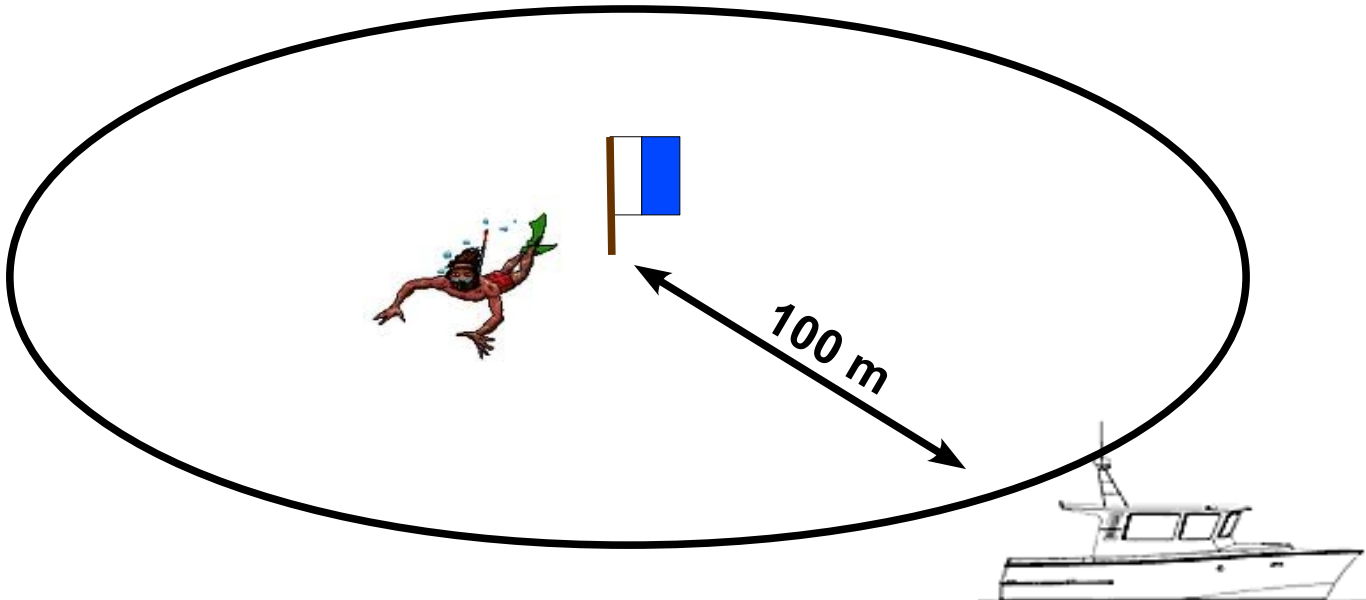


## La nuit

Le navire de plongée, la nuit, utilise la même signalisation que les navires à capacité de manœuvre restreinte.



**Il est interdit de s'approcher à moins de 100 mètres de l'une de ces marques.**



## ➤ La pêche sous-marine

- ✓ Il faut avoir au-moins **16 ans**.
- ✓ Être assuré pour cette activité.

### Il est interdit :

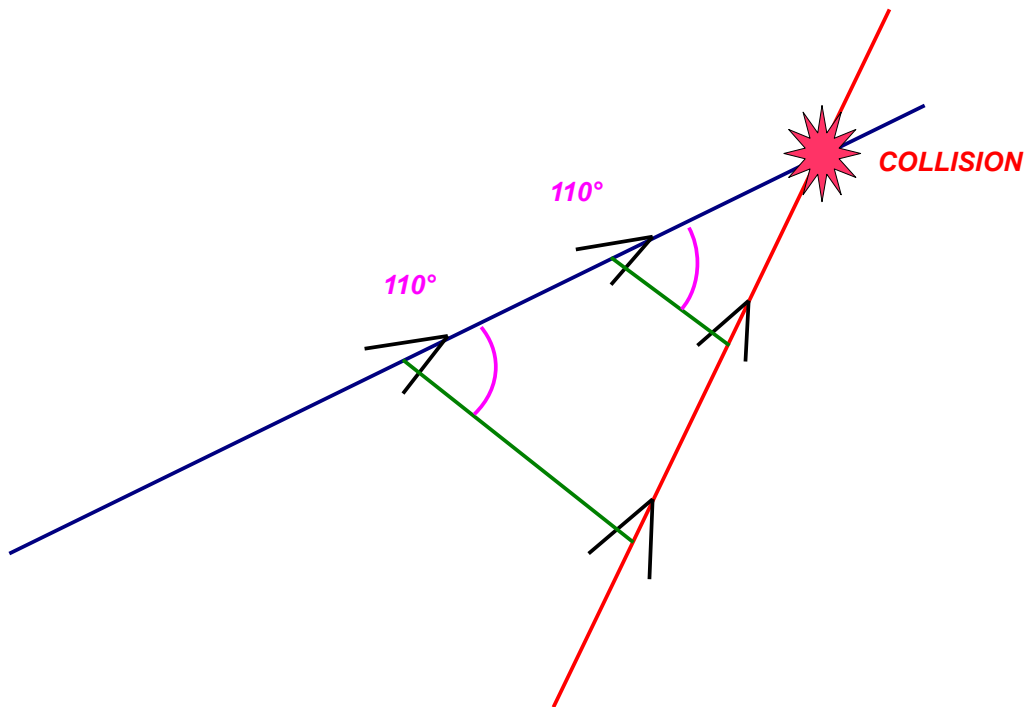
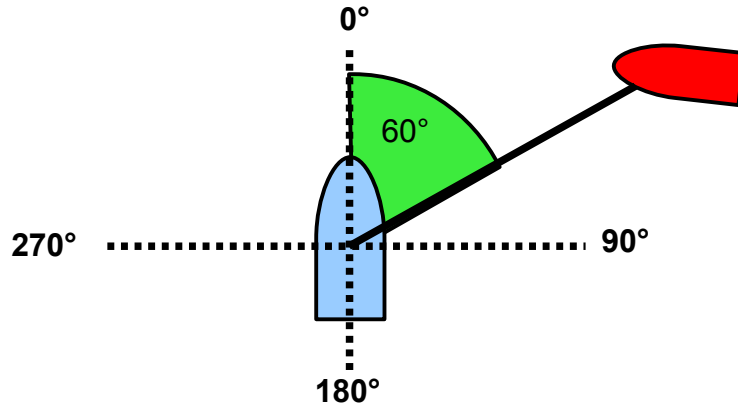
- ✓ D'exercer la pêche sous-marine de nuit
- ✓ D'utiliser une lampe ;
- ✓ Il est interdit de chasser un appareil respiratoire.

# Les règles de barre du RIPAM.

(Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer)

**La Veille:** surveillance visuelle et auditive permanente

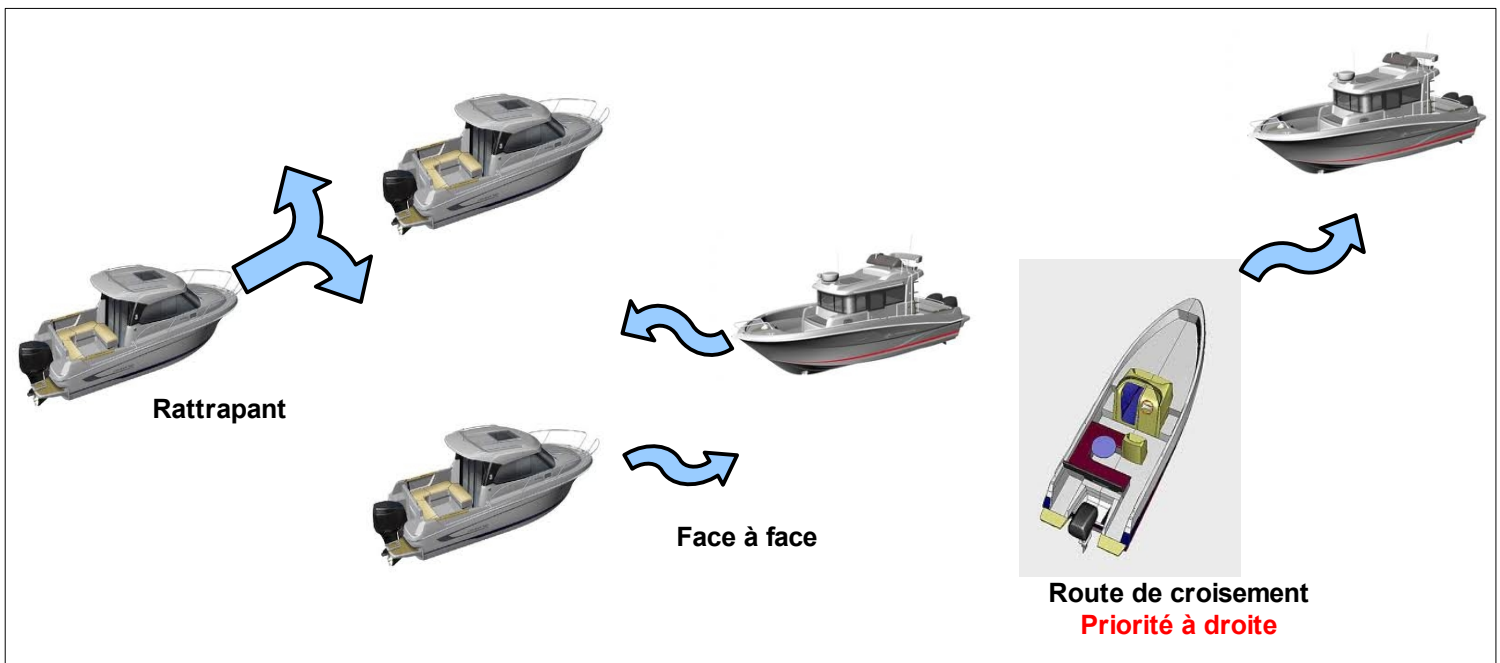
**Le Risque d'abordage:** Il y a risque d'abordage si l'angle entre notre navire et un autre, qui s'approche, ne change pas de manière appréciable (Gisement ou relèvement constant).



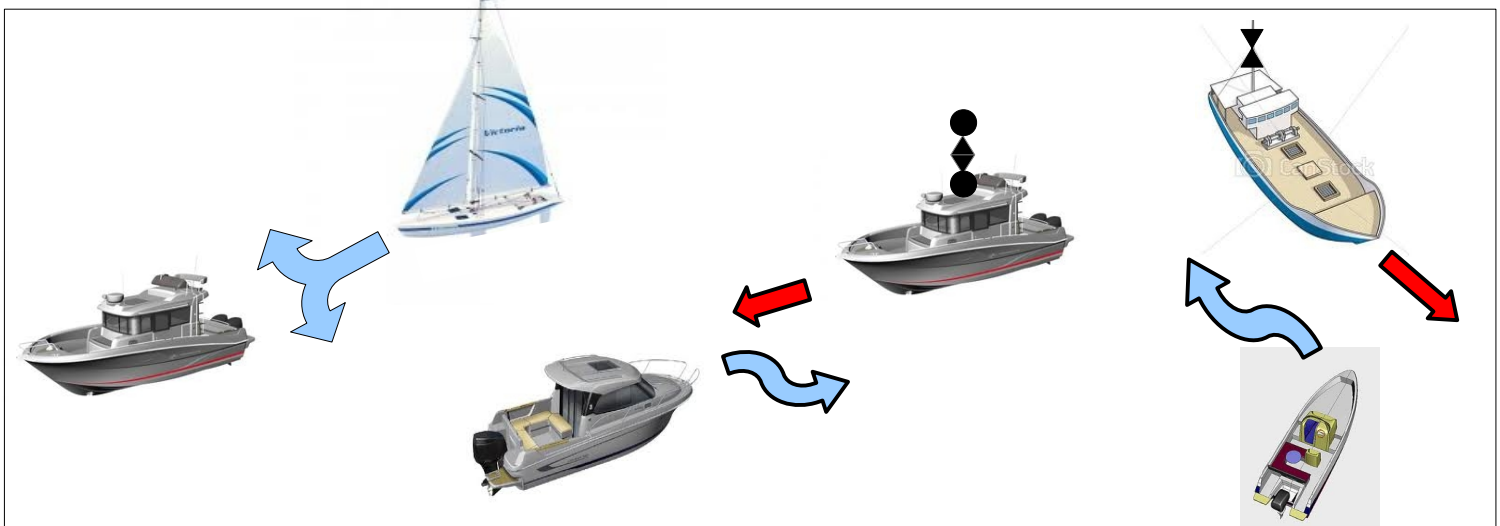
**Si gisement ou relèvement constant, LES 2 NAVIRES MANOEUVRENT.**

**Une marge d'erreur de 20° est accordée entre chaque relèvement ou gisement.**

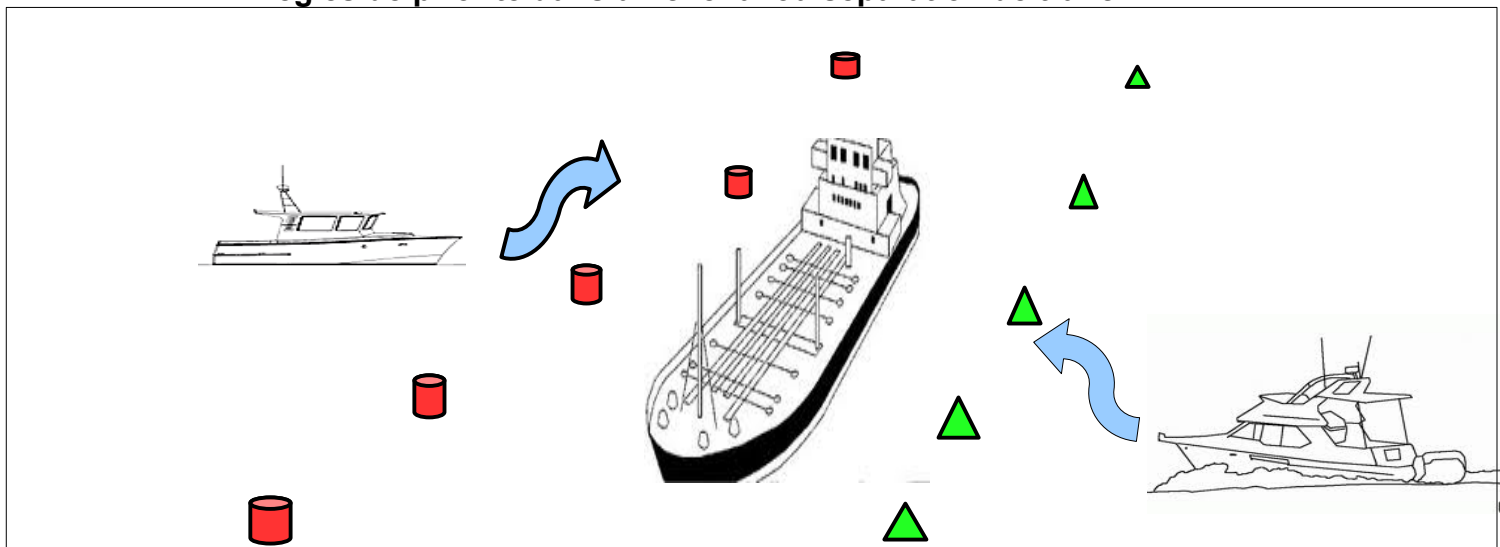
Règles de priorité entre navire



**Les Navires privilégiés:** (voilier, planche à voile, pêcheur, chalutier, capacité de manœuvre restreinte, non maître de sa manœuvre) **sont prioritaires sur les autres, sauf quand ils rattrapent un navire.**



### Règles de priorité dans un chenal ou séparation de trafic.



- Un navire **traversant** un chenal ou une séparation de trafic, doit le faire **perpendiculairement, sans couper la route des navires navigants dans l'axe de ce chenal.**

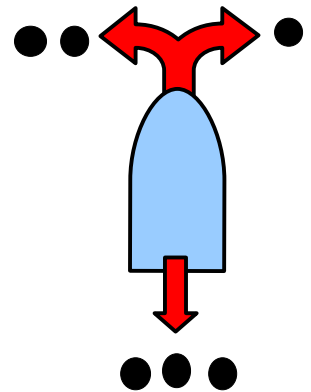
- Dans un chenal priorité au plus gros navire.

- si vous êtes rattrapé par un plus gros navire dans un chenal, vous devez vous écarter pour lui faciliter le passage.

## ➤ SONS DE MANOEUVRES

### EN MER OU DANS UN PORT

- : je viens sur tribord.
- : je viens sur bâbord.
- : je bats en arrière ou je casse l'erre\* du navire
- (au moins) : j'ai des doutes sur votre manœuvre pour éviter le risque d'abordage.



L'erre\* d'un navire : c'est le déplacement du navire créé par sa propulsion.

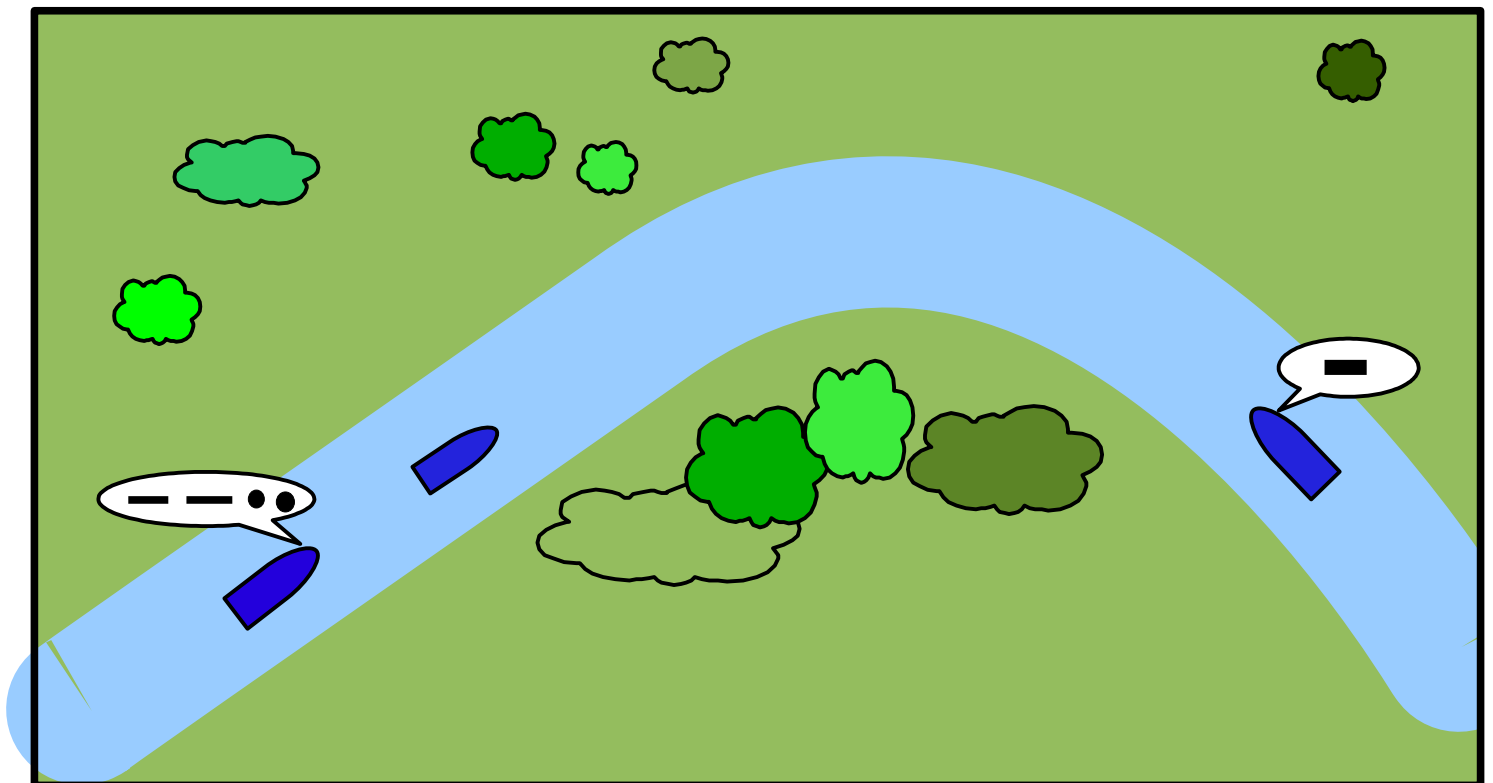
### Dans la brume, VOLEE DE CLOCHE = MOUILLAGE

### DANS UN CHENAL ETROIT OU VOIE D'ACCES

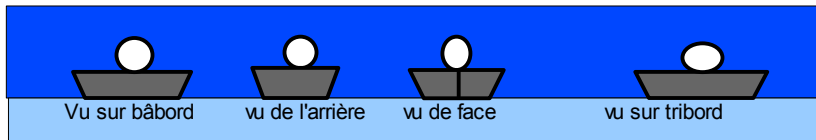
- ▬ : a l'approche d'une zone sans visibilité, **pour avertir de son arrivée.**
- ▬ ▬ ● : **Demande de dépassement** : « je compte vous rattraper sur tribord ».
- ▬ ▬ ●● : **Demande de dépassement** : « je compte vous rattraper sur bâbord ».

Le navire acceptant le dépassement doit émettre ▬ ● ▬ ●, s'il n'est pas d'accord il n'émet aucun signal.

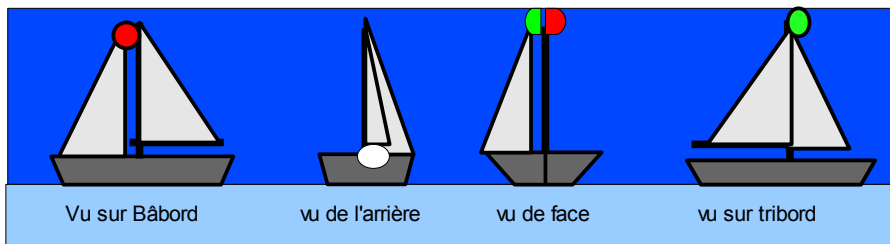
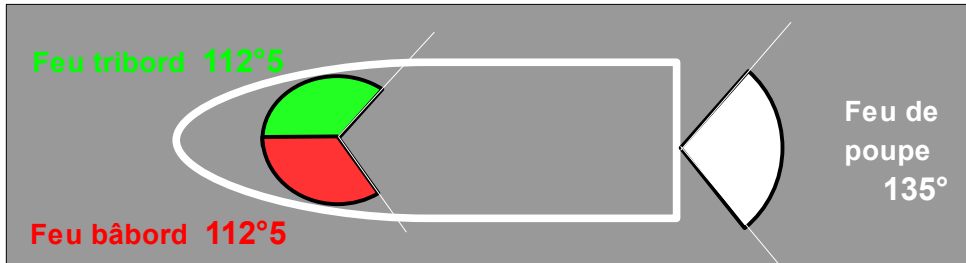
Après accord, le navire rattrapé doit faciliter le passage du bateau rattrapant.



**Les petites embarcations de -7 mètres** et ne pouvant pas aller à **+7 nœuds ( moteur, voile ou aviron)** peuvent se permettre de se signaler seulement par un **feu blanc visible sur 360°**.



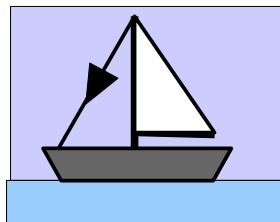
### Les voiliers sous voile.



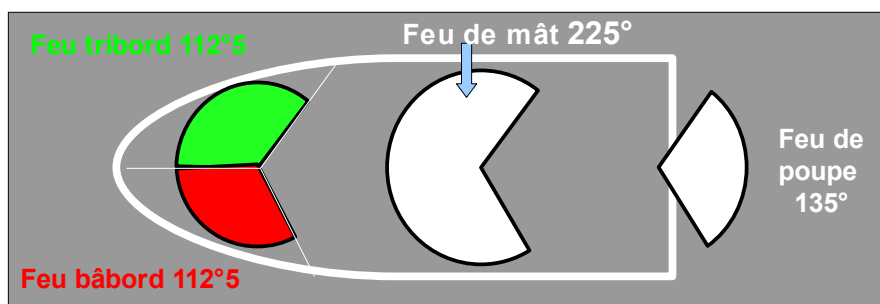
**Les grands voiliers sous voile** peuvent ajouter ces **feux en plus** dans le mât, visible sur **360°**.



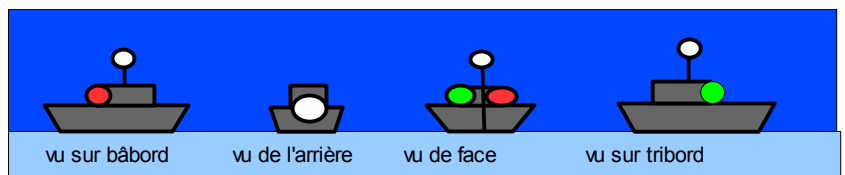
**Les voiliers navigants à la voile et au moteur** doivent se signaler le jour avec un **cône noir** à l'avant et les **feux de navigation d'un navire au moteur** la nuit.



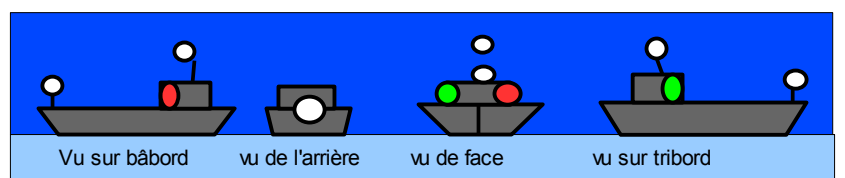
### Les navires à propulsion mécanique






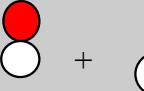







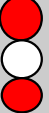
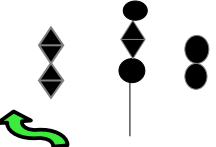
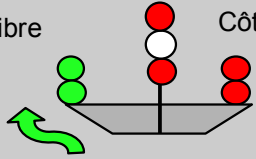
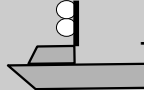

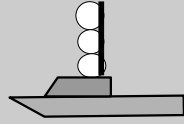


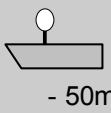
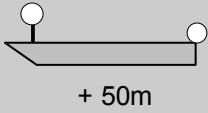

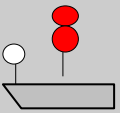
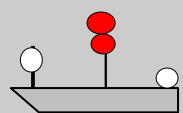
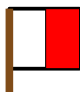
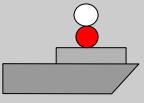
Les navires à moteur de - de 50 mètres auront :



Les navires à moteur de + de 50 mètres ajoutent un 2ème feu blanc de mat à l'avant et plus bas que le premier.

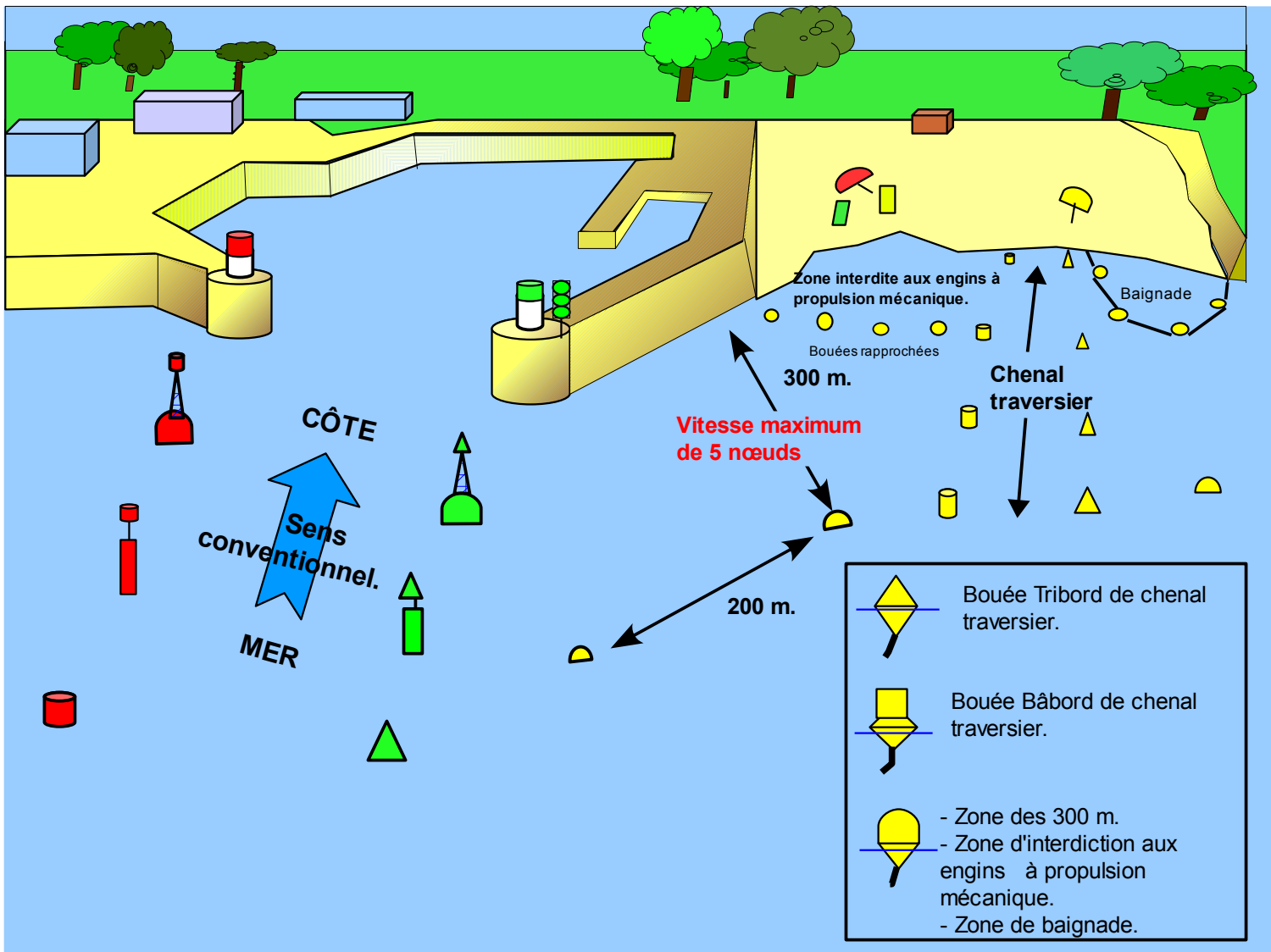




BATEAU	JOUR	NUIT	BRUME Sans toutes les 2 minutes
<b>Bateau moteur.</b>	Erre	Feu de route, voir page précédente	—
	Sans erre.	Feu de route, voir page précédente	— —
<b>Voilier moteur et voile.</b>		Feu de route, voir page précédente	—
<b>Voilier sous voile.</b>		Feu de route, sans feu de mât +  (Facultatif)	— ● ●
<b>Pêcheur.</b>	 Si filet dérivant de +150 m du côté où il est déployé.	 Si filet dérivant de +150 m du côté où il est déployé.	— ● ●
<b>Chalutier</b>			— ● ●
<b>Navire non maître de sa manœuvre.</b>			— ● ●
<b>Navire handicapé par son tirant d'eau.</b>			— ● ●
<b>Navire à capacité de manœuvre restreint.</b> Drague, câblieur, baliseur, porte-avion, ravitailleur ....		 De nuit ce signal peut indiquer un navire de plongée.	— ● ●
<b>Capacité de manœuvre restreint avec obstruction.</b>	 Passage interdit	 Côté libre Côté obstrué Passage interdit	— ● ●
<b>Remorqueur avec train de remorque – 200 m.</b>	Rien	 + 1 jaune de poupe	— ● ●
<b>Remorqueur avec train de remorque + 200 m.</b>		 + 1 jaune de poupe	— ● ●
<b>Remorqué.</b>	 Si + 200m	Feu tribord bâbord et feu de poupe ou si objet flottant : feu blanc.	— ● ● ●
<b>Navire au mouillage.</b>		 - 50m Ou  + 50m	toutes les minutes Si – de 20 m : ● — ● Si + de 20 m : (une volée de cloche (5s) Si + 100 m : (une volée de cloche + 1 coup de gong)
<b>Navire échoué.</b>		 Ou 	3 coups + une volée+3 coups de cloche (+ 1 coup de gong si + 100m) toutes les minutes
<b>Navire pilote</b>			● ● ● ●

## Balisage des plages

**Attention** la zone des 300 mètres, même si elle n'est pas balisée, existe en permanence et cela toute l'année.



## SIGNAUX PORTUAIRES

Ces signaux ne s'applique qu'aux grands ports de commerce (maritimes et passagers) et sont équipés de jour comme de nuit.

	PORT FERME «feux à éclats»		DANGER GRAVE
F I X E  O U  O C C U L T A T I O N S	STOP		ON ATTEND
	JE PASSE		SENS UNIQUE
	JE PASSE		DOUBLE SENS on fait attention aux navires en face
	STOP		ON ATTEND LES INSTRUCTIONS SUR NOTRE VHF
	CAS PARTICULIER		Je peux rentrer ou sortir sans tenir compte du signal

# PICTOGRAMMES

## Autorisation

- Navigation autorisée pour les embarcations de sport ou de plaisance
- Navigation autorisée pour les navires à moteur
- Chenal de départ et d'arrivée pour les navires à voile
- Chenal de départ et d'arrivée de planches à voile
- Pratique du ski nautique autorisée
- Zone réservée à la baignade
- Navigation des véhicules nautiques à moteur autorisée

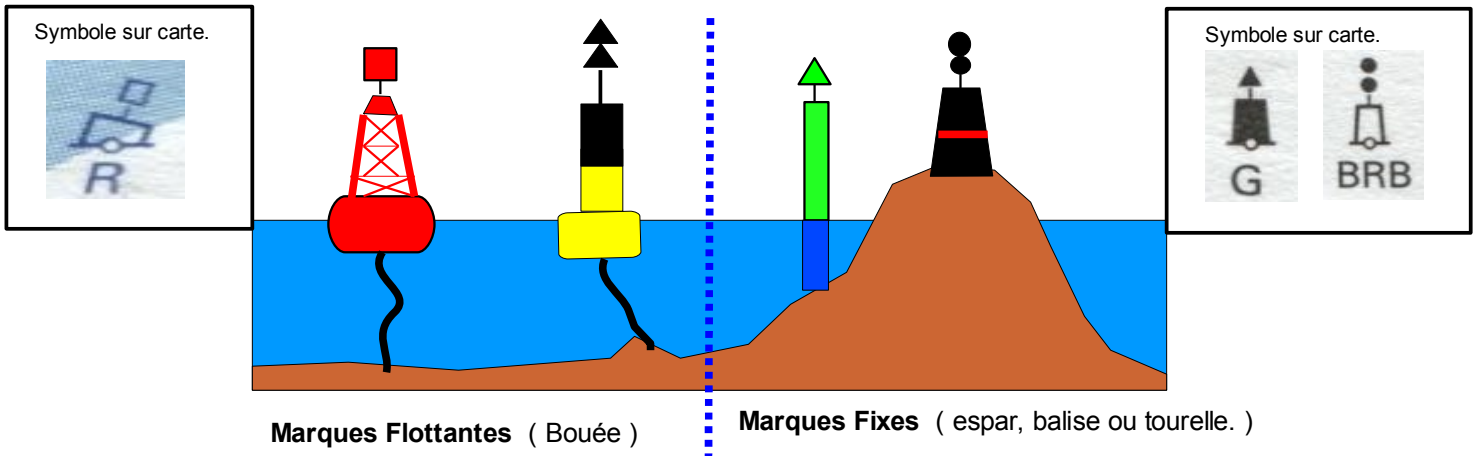


## Interdiction

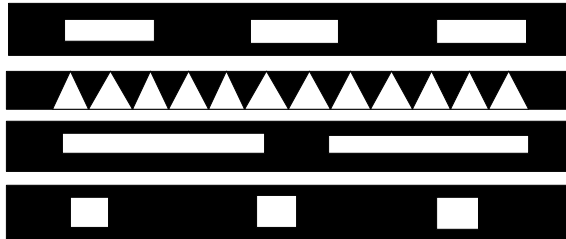


- Navigation interdite pour les embarcations de sport ou de plaisance
- Navigation interdite pour les navires à moteur
- Navigation interdite pour les navires à voile
- Pratique de la planches à voile interdite
- Pratique du ski nautique interdite
- Baignade interdite
- Navigation des véhicules nautiques à moteur interdite

## BALISAGE



De nuit, il existe 4 rythmes : isophasé (ISO)

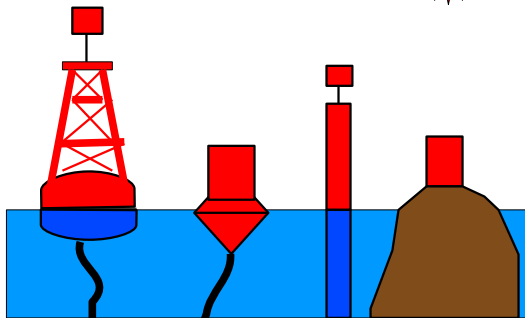


- Scintillement (Q)
- Occultation (OC)
- Éclat (FI)

Marque latérale bâbord.

**BA CYL ROUGE**

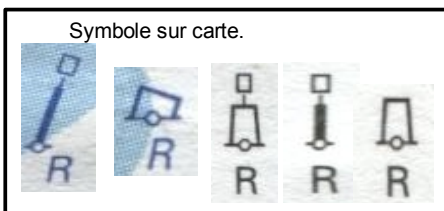
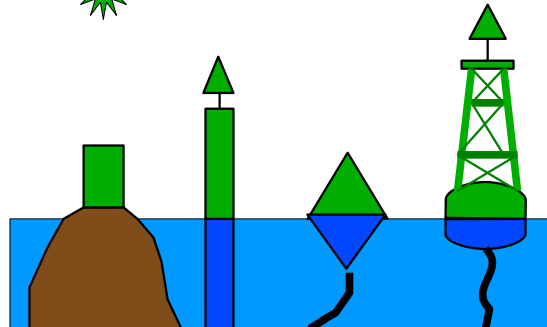
De nuit : Feu rythmé rouge



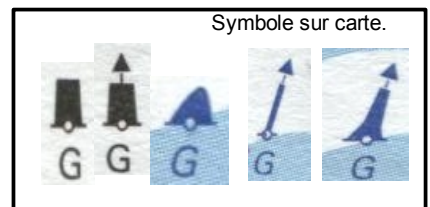
Marque latérale tribord.

**TRI CO VERT**

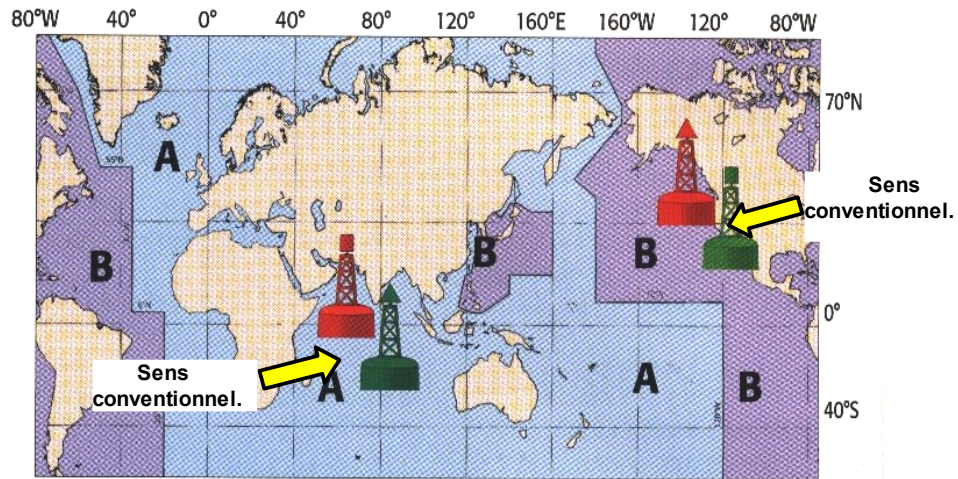
De nuit : Feu rythmé vert.



**Le sens conventionnel**  
(sens du large vers la côte).

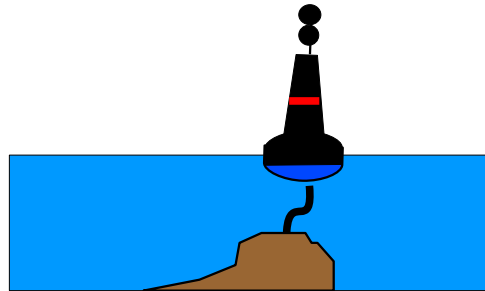
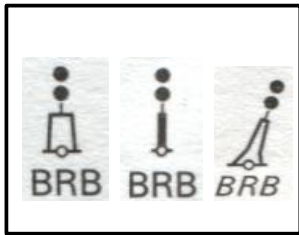


Parfois les marques latérales comportent des numéros (impairs sur les marques tribord et pairs sur les marques bâbord) et cela dans l'ordre croissant, dans le sens conventionnel.  
 Dans le monde, le balisage est séparé en 2 régions (A et B). En France, nous sommes soumis à la région A, la Réunion est en région A. La différence ne tient qu'à l'inversion des couleurs, entre les marques latérales tribord et bâbord. (Région B: Antilles, Guyane, St Pierre de Miquelon)



### La marque de danger isolé.

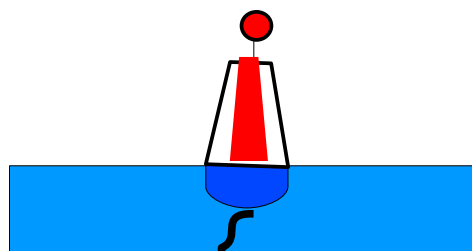
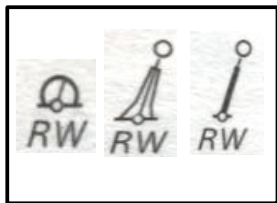
Elle indique la position d'un danger en mer. On passe **indifféremment à droite ou à gauche** en laissant **de l'espace entre la marque et le bateau.**



De nuit, feu à 2 éclats blancs.

### EAUX SAINES

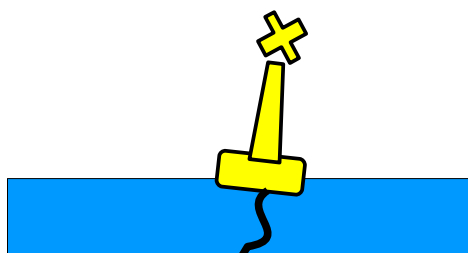
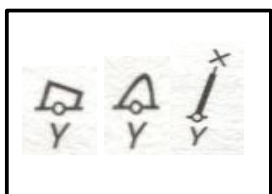
Elle indique la zone la plus profonde du chenal. Il faut **passer au plus près, indifféremment à droite ou à gauche.** Lorsqu'elle se trouve au large d'un chenal, elle se nomme « marque d'atterrissage » les gros navires doivent se diriger vers elle, avant de suivre le chenal.



De nuit, feu blanc continu : - isophasse  
 - occultation  
 - éclat

### MARQUE SPECIALE

Elle signale une présence d'émissaire d'eaux usées, de câbles sous-marins, zone d'exercice militaire ou de vivier, balise océanographique etc ... La marque spéciale interdit d'ancrer ou de naviguer dans la zone, **pour le savoir il faut consulter la carte.**

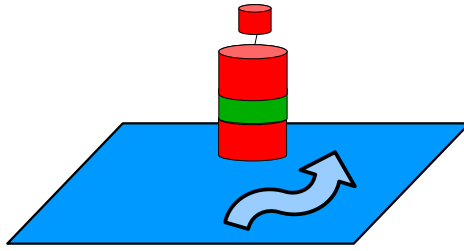


De nuit: Feu jaune continu.

## CHENAL PREFERE

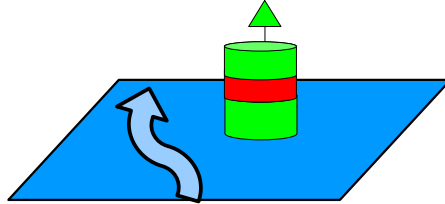
Elles indiquent, aux navires à fort tirant d'eau, le chenal à utiliser de préférence, à la bifurcation de deux chenaux.

### Marque de chenal préféré à Tribord



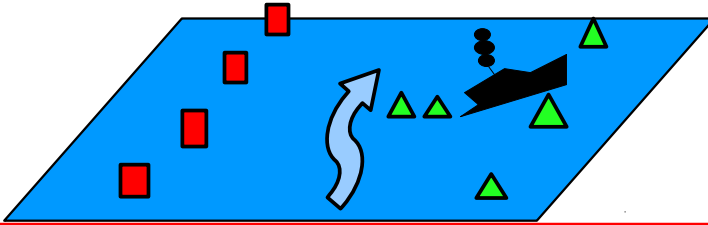
De nuit: feu à 2 éclats rouge + 1 éclat rouge.

### Marque de chenal préféré à Bâbord



De nuit: feu à 2 éclats vert + 1 éclat vert.

Deux bouées identiques, l'une à côté de l'autre (latéral ou cardinale), indiquent un **danger nouveau** n'étant **pas signalé sur la carte**.



## CARDINALES

Elles **indiquent le côté où l'on doit VENIR**, pour éviter le danger qui est à l'opposé.

### Marque cardinale Nord.

Feu de nuit: scintillements blanc continu.



Symbole sur carte



N 0° ou 360°

### Marque cardinale Ouest.



= W



270° W

Feu de nuit: 9 scintillements blanc (9h)



E 90°



= EST

### Marque cardinale Est.



Feu de nuit: 3 scintillements blanc (3h)

S 180°

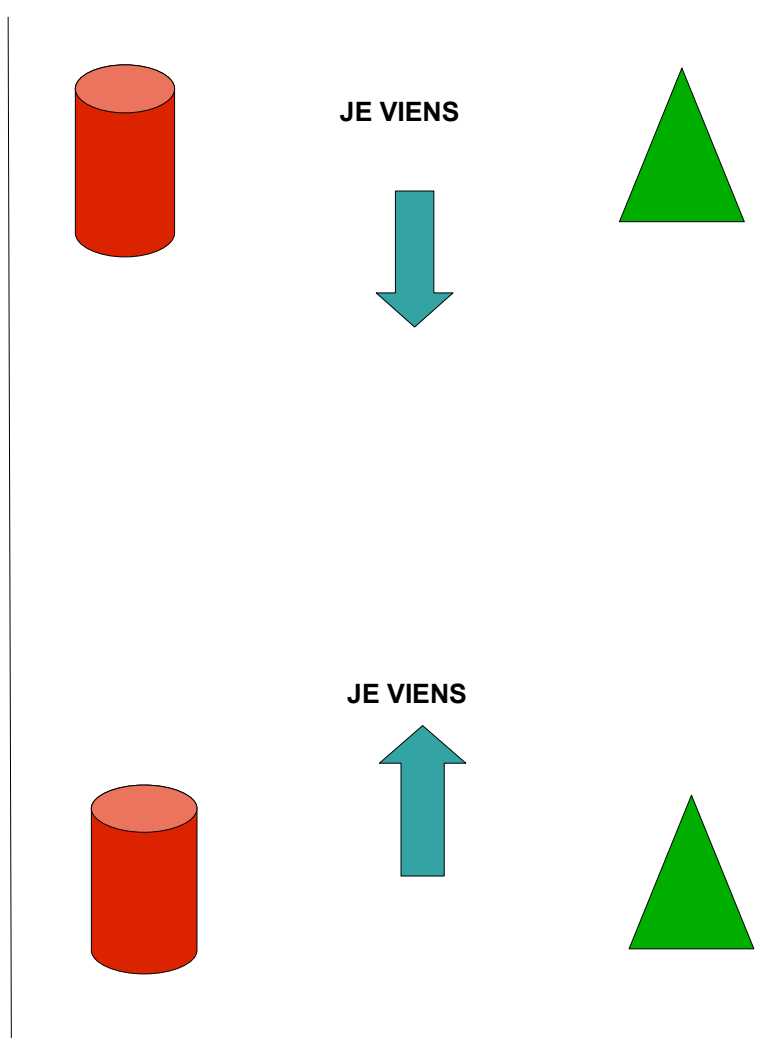
CARDINALE SUD

Feu de nuit: 6 scintillements blanc + 1 éclat long (6h)



# MARQUES DE PORT

PORT



MER

**Sens conventionnel = je rentre au port**  
**couleur des bouées = couleur des feux du navire**

# Signaux de détresse

Tout navire est obligé d'aller porter secours à un navire en détresse, sauf, si le chef de bord estime que la sécurité des passagers et/ou du navire est mise en jeu.

Comment signaler sa détresse ?

## Les moyens sonore.

Son continu avec la corne de brume ou sifflet.

Sons SOS ● ● ● — — — ● ● ●

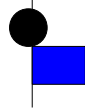
## Les moyens pyrotechnique visible de loin.

**Feu automatique à main** (Lumière rouge + fumée).

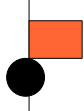
**Fusée à parachute** (Lumière en altitude donc vue de très loin).

**Fumigène flottant** (Dégage de la fumée orange, permet de se faire repérer par les aéronefs et permet de signaler la zone de recherche d'un homme à la mer) .

## Les moyens visible à courte distance.



OU



La boule noire de mouillage est associé à un pavillon quelconque.



N

+

C

OU



OU Avec une lampe ou un miroir de signalisation.

● ● ● — — — ● ● ●

## Les moyens radio téléphonique.

Le **Téléphone portable 112** : pour joindre le CROSS, mais la portée d'émission reste aléatoire et à par votre interlocuteur personne d'autre est au courant et ne peuvent vous porter secours.

La **VHF** est un moyen de communication maritime, qui sur le canal **16** permet de rentrer en contact avec le **cross directement** en cas de problème mais aussi avec d'autres stations (sémaphore, navire...) **La VHF ne permet pas de recevoir les appels téléphonique de détresse, par contre sa portée d'émission est de au moins 30 milles.**

## CROSS

**C**entres **R**égionaux **O**érationnels de **S**urveillance et de **S**auvetage.

Ils font fonction de **centre de coordination de sauvetage** maritime. Fonctionnant **24/24**, ils reçoivent les alertes et sont responsables du choix et de la direction opérationnelle des moyens mis en œuvre.

Ces moyens mise en œuvre, peuvent être, soit bénévole avec la **S.N.S.M.** (Société nationale de sauvetage en mer). Cette association, reconnu d'utilité publique, **fonctionne grâce à des dons et des subventions**, soit des moyens d'état (**Marine Nationale**), soit des moyens privé avec des **sociétés de remorquage**.

# METEO

Où trouver la météo ?

**Capitainerie**

Affichage sur  
tableau

**Téléphone:**

**08.99.71.02 + n° département**  
**ou le 3250 avec téléphone mobile**

**Internet**

Météo  
marine

**VHF**

3 fois dans la journée, appel sur  
**16** et dégagement sur 79 ou 80  
suivant la zone

Un **BMS** (bulletin de météo spéciaux) est annoncé, par Météofrance, lorsque le vent prévu est de **force 7 Beaufort, voir plus**.

## Échelle de Beaufort

		Degrés	Termes descriptifs	Vitesse moyenne en nœuds	
<b>Norme CE</b>	<b>D</b>	0	calme	< 1 nds	
		1	Très légère brise	1 à 3 nds	
		2	Légère brise	4 à 6 nds	
		3	Petite brise	7 à 10 nds	
		4	Jolie brise	11 à 16 nds	
		5	Bonne brise	17 à 21 nds	
		<b>C</b>	6	Vent frais	21 à 27 nds
			7	<b>Grand frais</b>	<b>28 à 33 nds</b>
		<b>B</b>	8	<b>Coup vent</b>	<b>34 à 40 nds</b>
			9	Fort coup de vent	41 à 47 nds
		<b>A</b>	10	tempête	48 à 55 nds
			11	Violente tempête	56 à 63 nds
12	ouragan		≥ 64 nds		

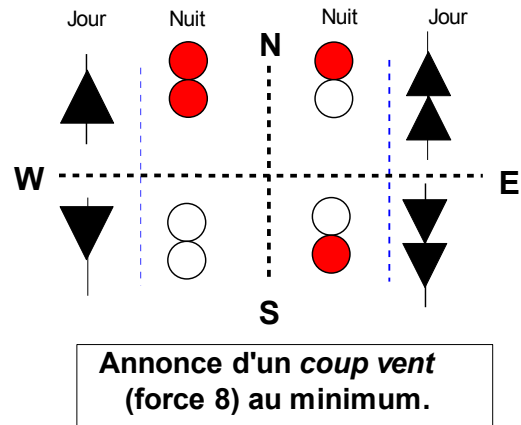
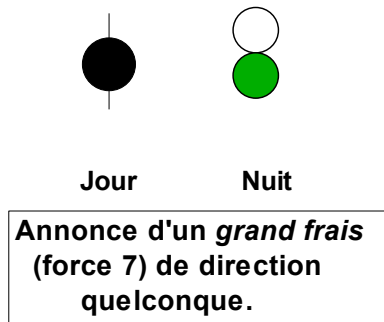
## >> Échelle d'état de la mer

Degrés	Termes descriptifs français (anglais)	Hauteur des vagues
0	calme ( <i>calm - glassy</i> )	0
1	ridée ( <i>calm - rippled</i> )	0 à 0,1 m
2	belle ( <i>smooth</i> )	0,1 à 0,5 m
3	peu agitée ( <i>slight</i> )	0,5 à 1,25 m
4	agitée ( <i>moderate</i> )	1,25 à 2,5 m
5	forte ( <i>rough</i> )	2,5 à 4 m
6	très forte ( <i>very rough</i> )	4 à 6 m
7	grosse ( <i>high</i> )	6 à 9 m
8	très grosse ( <i>very high</i> )	9 à 14 m
9	énorme ( <i>phenomenal</i> )	≥ 14 m



## MARQUES DE JOUR ET NUIT (METEO)

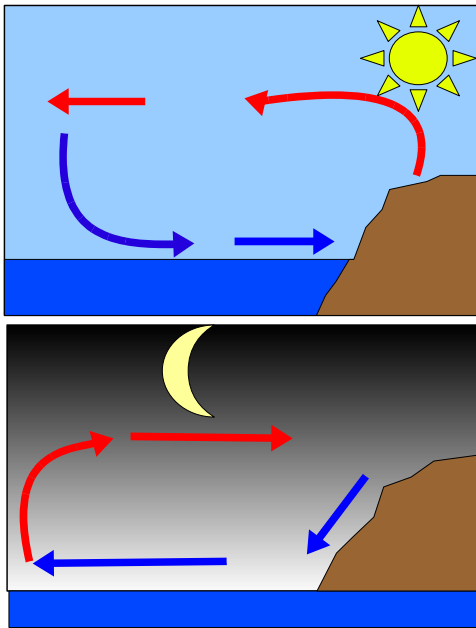
Dans certains ports, un **mat de signaux** peut porter l'un de ces symboles noirs (le jour) ou l'un de ces feux (la nuit) annonçant une dégradation de la météo: **force 7 ou plus**. **Donc danger de sortir en mer**



La **Pression Moyenne**: En surface de l'eau la pression moyenne est de **1013 Hectopascal (Hpa)** Une baisse de pression indique une dépression (signe de mauvais temps).

## BRISES THERMIQUES

Elles sont dues à la différence de température entre la terre et la mer.



### Brise de mer.

Le jour, l'air fortement réchauffé par le sol s'élève. Il est remplacé par l'air plus frais venant de la mer.

Au court de la journée, la Brise pivote avec la rotation du Soleil.

Il faut s'attendre à une augmentation du vent, de 2 à 3 Beaufort, à partir de 14 h Local jusqu'à 18h Local.

### Brise de terre.

La nuit, l'air, refroidi dans les basses couches au-dessus du sol et s'écoule vers la mer.

Le régime des vents (régularité des vents) en Atlantique et en Méditerranée est différent.

Les vents de Méditerranée (Libeccio, Mistral, Tramontane...) sont différents des vents d'atlantique (Alizé). Ces vents sont souvent violents et soudains.

Les vagues et la houle sont des éléments différents. Les vagues sont des ondulations de la mer produites par le vent. La houle est l'ondulation produite par un vent fort au large ou après une tempête ou produite par le mouvement causé par un courant ou par la marée.

Une direction de vent opposée à la direction du courant provoque une augmentation de la hauteur des vagues.

Les «moutons» correspondent à l'écume blanche qui se forme à la crête des vagues. Ils apparaissent à partir de la force 3.

Un grain est un vent violent et soudain, en général de courte durée. Il engendre des précipitations violentes et de fortes rafales de vent.

Depression = mauvais temps

Phénomène de vent à contre courant augmente la hauteur des vagues.

# Protection du milieu.

Comment protéger la mer ?

## Rejets en mer.

- Faire attention lors du remplissage du réservoir de carburant.
- Entretenir son moteur pour éviter tous rejets polluants.
- Équiper le bateau de réservoir de rétention des eaux usées.
- Ne rien jeter à la mer sous prétexte que cela va se dégrader tout seul.

## Produits utilisés à bord.

- Prendre des peintures anti-salissure sans produit Toxique. (**étain, plomb...**)
  - Utilisez des produits de lavage biodégradables  
**Pas de chlore, javel, acide ou détergent)**
- Nettoyage de la carène :**  
seulement dans des zones spécifiques.

## Ancrage.

- Choisir un fond de sable, plutôt qu'un fond d'algue ou de roche.
  - Mettre au minimum **3 fois** la profondeur, en longueur de mouillage, pour éviter que l'ancre dérape et labour le fond.
  - Lorsque l'on remonte l'ancre, ne pas tirer sur la chaîne, mais reprendre le mou tout en Faisant marche avant vers la position de l'ancre. On peut aussi équiper l'ancre d'un **orin\***.
- Orin:** amarre avec une bouée en surface, attachée à l'avant de l'ancre, pour la remonter sans arracher le fond.
- En Méditerranée, lorsque vous remontez l'ancre à bord, si des algues sont coincées dans l'ancre, ne les rejetez pas à l'eau sauf si il s'agit de Posidonie.

Dans un **parc national maritime** : l'ancrage est autorisé sous certaines restrictions.

**Natura 2000** : législation européenne, qui a pour objectif de maintenir la diversité biologique d'un milieu soit terrestre, soit marin.

# Lecture de carte Symboles ouvrage 1 D du SHOM

Zone verte = estran

Marque fixe babord

château d'eau

église

tour

Port de pêche

Roche qui couvre et qui découvre

Sémaphore

Epave

Port de plaisance

$Q_3$  sonde négative au dessus du niveau 0

Marque de danger isolé fixe

Niveau 0 hydrographique

ligne de sonde des 5 m

Marque fixe tribord

Maque de danger isolé flottante

$7_2$  sonde positive au dessous du niveau 0

Fort

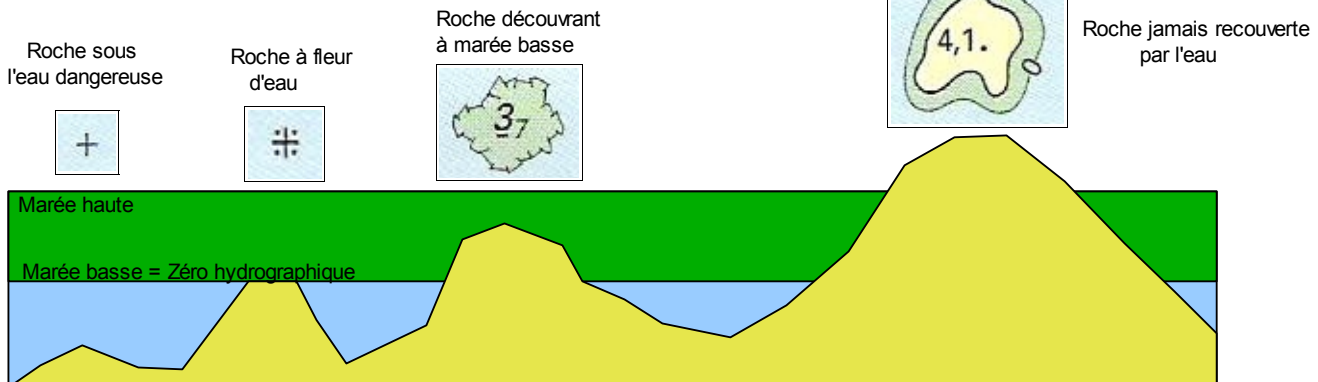
Marque cardinale Nord flottante

Roche sous l'eau dangereuse

Marque cardinale Nord fixe

Phare

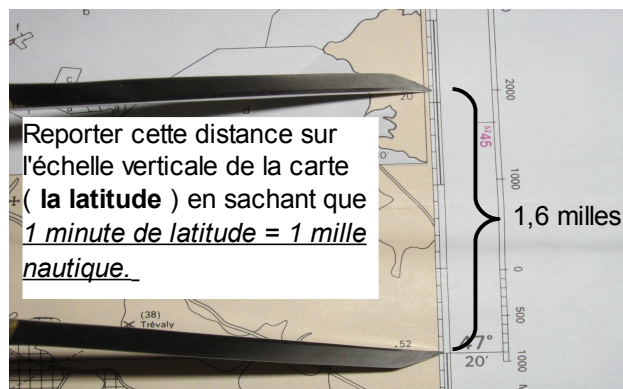
Symbole signalant une source lumineuse



## DISTANCE SUR LES CARTES

Latitudes (de bas en haut) permettent de reporter des distances.

Longitudes (de gauche à droite).



La carte marine de la région est obligatoire à bord du navire.

Tous les chiffres (hauteurs d'eau ou profondeurs) sont rapportés sur le zéro hydrographique qui est basé sur le niveau de la PLUS GRANDE BASSE MER.

Beaucoup d'entrées de port ou de passage difficiles sont matérialisés par l'alignement de deux amers.

La vitesse dans un port est fixée par la capitainerie.

# LEGISLATION DU NAVIRE SOUMIS A IMMATRICULATION

## Pièces administratives à avoir sur le bateau :

- permis côtier ou hauturier
- licence VHF à jour (permis côtier pour eaux territoriales ou CRR pou l'étranger)
- carte de circulation (bateau inf. à 7m) ou acte de francisation (bateau sup. à 7m)

## Immatriculation :

Tous les navires ou engins doivent être immatriculés par les Affaires Maritimes à la charge de leur propriétaire.

L'immatriculation se trouve de chaque côté du navire et se compose de 2 ou 3 lettres (port d'attache du bateau) et 5 chiffres. Ex : TL 12345

Les navires immatriculés en eaux maritimes peuvent naviguer en eaux intérieures, l'inverse n'est pas possible.

## Plaque signalétique : (plaque constructeur)

Chaque navire doit avoir à son bord une plaque signalétique où figure la norme CE comportant :

- le nom du constructeur
- la catégorie de conception
- la charge maximale recommandée par le constructeur
- le nombre de personnes autorisées à embarquer

## ROLE DU CHEF DE BORD

Il prend toutes les décisions concernant la vie à bord et les dispositions relatives à la sécurité (port du gilet,...). Un plaisancier qui loue un bateau à son nom n'en devient pas forcément le chef de bord.

## MOUILLAGE

En cas de panne moteur, il faut mettre l'ancre au plus vite.

Pour le mouillage, il est recommandé de mettre l'ancre sur un fond sableux (rochers et algues à éviter).

En partant du mouillage, le plaisancier doit rincer son ancre.

# TERMES MARITIMES

**ABRI** : tout lieu où le navire peut accoster et/ou mouiller en toute sécurité  
(les bateaux porteurs peuvent être considérés comme abri)

**ERRE** : inertie conservée par le navire due à sa vitesse

**NAVIRE AVEC ERRE** : navire propulsé par son moteur et/ou ses voiles

**NAVIRES SANS ERRE** : navire qui dérive (vent, courant) moteur stoppé

**CASSER SON ERRE** : arrêter le bateau grâce à une marche arrière

**GISEMENT / RELEVEMENT** : angle formé entre la direction du navire et un point (autre bateau)  
il se mesure en degrés

**MOUILLAGE** : mettre l'ancre. Peut être interdit dans les parcs nationaux (zones natura 2000)

**MILLE** : unité de distance = 1852 mètres

**NOEUDS** : unité de vitesse = 1 mille / heure

**BABORD** : tout se qui se trouve à gauche du navire (en regardant vers l'avant) = ROUGE

**TRIBORD** : tout se qui se trouve à droite du navire (en regardant vers l'avant) = VERT

**PROUE** : partie avant du bateau

**POUPE** : partie arrière du bateau

**TIRANT D'EAU** : partie immergée du navire

**COMPAS** : (boussole) sert à indiquer la route à suivre. Obligatoire à partir de 2 milles  
il est gradué de 0° à 359° - répartis sur 4 quadrans de 90°  
il indique les points cardinaux  
**ROUTE INVERSE** : on retire 180° à notre cap.

**VEILLE** : surveillance permanente auditive et visuelle (obligatoire)

**VITESSE DE SECURITE** : vitesse à laquelle vous êtes maître de votre navire

**VITESSE LIMITEE** : vitesse imposée par la réglementation (zone 300m, port, etc...)

**CATEGORIE DE NAVIGATION (ARMEMENT)** : dépend de l'éloignement du navire

- **BASIQUE** : jusqu'à 2 milles
- **COTIER** : jusqu'à 6 milles
- **HAUTURIER** : au delà de 6 milles

**CATEGORIES DE CONCEPTION (CE)** : capacité du navire à affronter une certaine hauteur de vague  
et force de vent.

**A** vent supérieur à force 8 - haute mer

**B** vent jusqu'à force 8 – vague de 4m

**C** vent jusqu'à force 6 – vague de 2m

**D** vent jusqu'à force 4 – en eau protégée